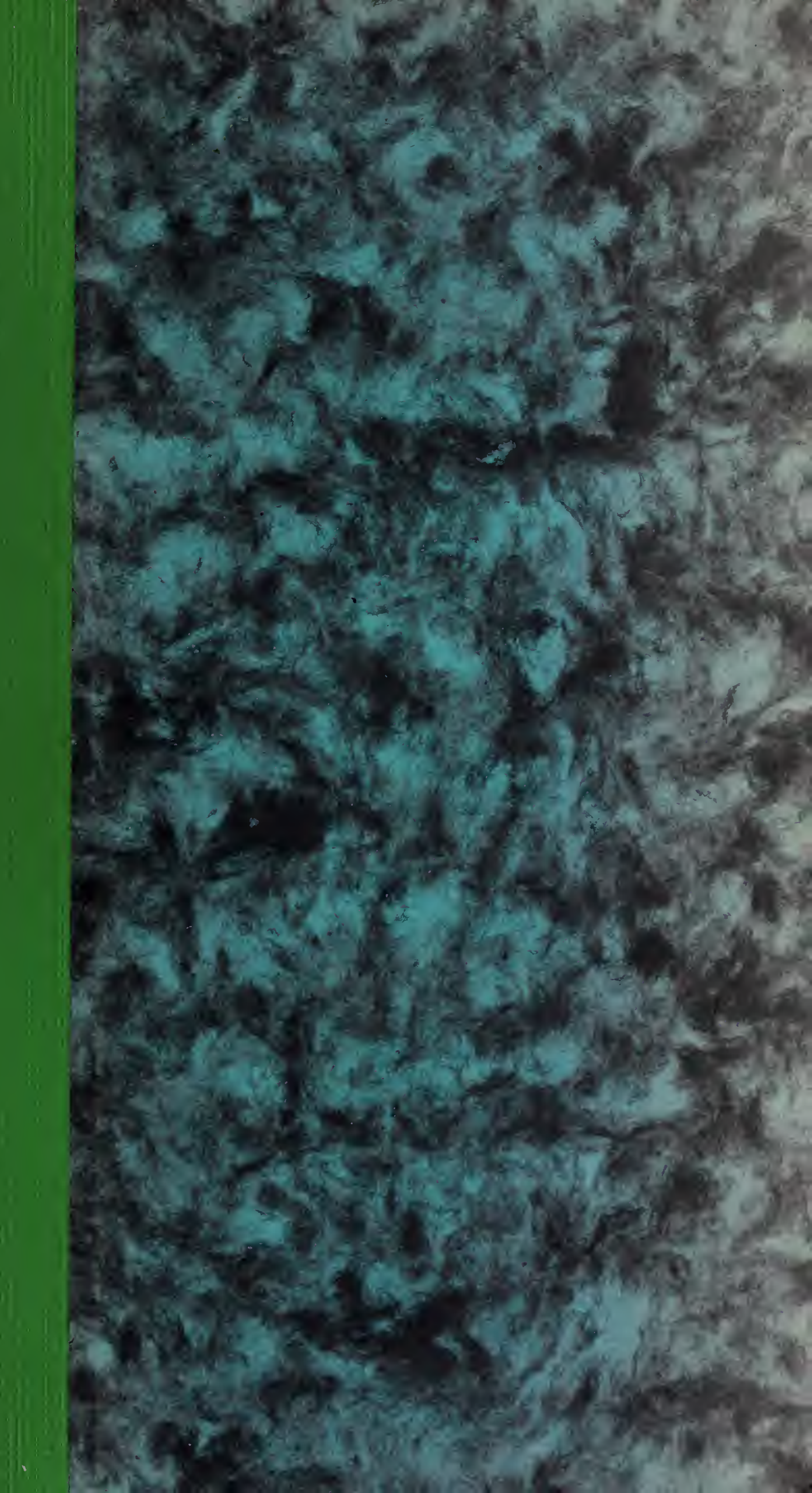


# ANECDOTES

## SUR

## LES DÉCAPITÉS.

# ANECDOTES

## SUR

# LES DÉCAPITÉS.



A PARIS,

Chez J. F. SOBRY, Imprimeur, rue du Bacq, passage Ste-Marie, N°. 149.

Et chez tous les marchands de nouveautés.

An V de la république.

# LETTRE

## A M. B...N

Membre de l'Institut national, et du Conseil de santé.

JE cède avec plaisir à vos instances, Monsieur, et vous envoie le résultat de notre conversation d'hier. Je regrettois avec vous qu'une question piquante par sa singularité eût été traitée, il y a quelques mois, dans les journaux, avec autant de légèreté que le sujet le plus frivole : je regrettois qu'aucun homme instruit ne l'eût jugée digne de ses recherches : je regrettois enfin qu'elle fût tombée, sans laisser aucune trace utile à l'instruction.

*Les décapités conservent-ils encore, et peuvent-ils conserver quelques restes d'idées et de sentimens ?* Tel étoit le problême à résoudre. D'une part, on ne s'est étayé que d'un fait équivoque, et de l'autre, on a opposé d'un ton très-décisif des raisons peu concluantes. On pouvoit dans cette discussion rappeler bien d'autres faits extraordinaires, anciens et modernes, qui se trouvent

épars dans des ouvrages connus de tous les savans. Ce sont des têtes qui ont parlé : des troncs qui ont marché : des cadavres destitués de tout mouvement organique, et qui donnent encore des signes d'affection et de passion. Quand tous ces faits seroient douteux, quand ils seroient même faux, quand ni le tronc, ni la tête, ni le cadavre n'auroient jamais manifesté, par aucun signe certain, des vestiges d'idées, de sentimens ou de passions, il seroit permis encore au sage de douter, si, du moins pendant quelques instans, il n'en subsiste réellement aucun. Je n'entreprens point de décider une question aussi délicate et aussi difficile : je me borne à rappeler quelques uns des faits les plus singuliers.

L'Iliade et le théâtre d'Athènes en offrent d'abord plusieurs : je les omets, parce qu'ils sont moins des phénomènes que des fictions, et qu'ils appartiennent plutôt à l'art qu'à la nature. Les tableaux des poëtes ne doivent pas être soumis à une froide et sévère analyse. Quand Corneille nous décrit l'offrande faite à César de la tête de Pompée :

Il semble qu'à parler encore elle s'apprête,
Qu'à ce nouvel affront, un reste de chaleur
En sanglots mal formés exhale sa douleur ;
Sa bouche encore ouverte, et sa vue égarée,
Rappellent sa grande ame à peine séparée ;
Et son courroux mourant fait un dernier effort
Pour reprocher aux dieux sa défaite et sa mort :

Qui seroit assez inepte pour contester à Corneille la

vérité de ce fait, et démentir anatomiquement son récit? Ainsi qu'un poëte nous peigne *une jeune héroïne pour prix de son courage conduite à l'échafaud, sa tête sanglante outragée par la main la plus vile, et les muscles de cette tête contractés par l'irritation de cet odieux attentat*, il accroîtra, par cette image, et notre admiration pour la victime, et notre indignation contre ses bourreaux. Mais il n'est pas ici question des brillans mensonges de la poësie, et nous devons chercher des faits plus authentiques.

Un Anglois s'est pendu (1) pour juger par lui-même de l'effet de ce supplice : il put en faire impunément l'essai, parce qu'il avoit eu la prudence de placer du secours à ses côtés. Il nous apprit à son retour qu'il n'avoit éprouvé aucun sentiment douloureux: mais il est plus aisé de couper une corde à propos, que de rajuster une tête. Cette dernière expérience a pourtant été tentée : elle l'a été par le collège des médecins et chirurgiens de Prague, (2) en présence de tout un peuple, et précisément pour sçavoir s'il étoit possible de retenir l'ame fugitive, et de prolonger la vie quelques instans après le coup fatal. Le sujet étoit un jeune homme condamné, pour crime, à être décapité. A peine il fut exécuté, que les chirurgiens arrêtèrent avec des astringens le sang qui jaillissoit du tronc : d'autres qui avoient soutenu la tête, la replacèrent sur sa base avec toute la justesse et la dextérité possibles, vertèbre sur vertèbre, nerfs sur nerfs, artères sur artères : l'incision fut enveloppée dans son contour, de compresses assu-

jéties avec appareil : enfin on approcha des narines du patient des liqueurs spiritueuses et volatiles. La tête alors parut se ranimer : On apperçut un mouvement sensible dans les muscles du visage et de la nictation dans les paupières. Un cri de surprise et d'admiration se fait entendre, on lève le jeune homme avec précaution, on le conduit très-doucement dans la maison voisine, où après avoir donné quelques légers signes de vie, il expire. Ce fait me paroît bien avéré : mais il me semble que l'expérience a été très-mal faite, et les précautions fort mal combinées.

Les annales du Nord me fournissent un autre exemple, dont les circonstances exigent quelque détail. Vous savez comment *Odin* et ses compagnons, forcés de céder aux armes victorieuses des Romains, quittèrent les bords du Tanaïs, se réfugièrent en Norvège, et y établirent une domination toute guerrière. Les descendans d'*Odin* et ceux des *Ases* se partagèrent les premières conquêtes, en firent de nouvelles, se les disputèrent, se les arrachèrent, et pendant dix siècles ne furent connus que comme des pirates infiniment redoutables à leurs voisins. Au milieu de ces féroces guerriers, on vit naître une république étonnante par sa forme et ses institutions, la république des *Jomsburgs* (3). *Palnatoko* lui donna des lois plus rigides que celles de *Lycurgue*, et exalta le courage de ses concitoyens, peut-être au dernier période où l'homme puisse atteindre. Il étoit sévèrement défendu à tout *Jomsburg* de proférer un seul mot timide, de jetter

le moindre cri plaintif, de donner le plus léger signe de douleur, au milieu des plus grands périls et des tourmens les plus cruels. Dès leur enfance, les *Jomsburgs* étoient exercés à recevoir des coups violens sur le visage, sans remuer les paupières, sans sourciller. Ces intrépides républicains déclarèrent la guerre à *Haquin*, comte de Norvège, et furent vaincus. Ils furent vaincus, non par la force des armes de leur ennemi, mais par ses prestiges et par la fureur des élémens conjurés. *Haquin*, fier de sa victoire, fit couper la tête aux prisonniers, par *Thorkill*, un de ses officiers. Le courage froid et tranquille avec lequel ils reçurent la mort, leurs dernières actions, leurs dernières paroles, ont réellement quelque chose de surhumain : " J'accepte la mort avec joie, dit à son bourreau le quatrième prisonnier, elle sera le commencement de mon bonheur : mais coupe-moi, je te prie, la tête lestement et d'un seul coup ; car depuis long-tems, entre-nous, nous disputons à savoir s'il reste quelque vestige de sentiment, après qu'elle est abbatue : tu vois ce couteau que je tiens dans ma main, si je te l'offre à l'instant où ma tête tombera, le sentiment chez moi ne sera pas entièrement éteint ; mais s'il m'échappe, c'est qu'il n'en existera plus une ombre. " *Torkill* ramasse ses forces, assène le coup, la tête du prisonnier tombe . . . . . et le couteau échappe de ses mains.

Voici un autre fait arrivé, dit-on, à Munich en Bavière, l'an 1337 (4). Un partisan nommé *Théodoric*

*Schawembourg* fut pris avec quatre de ses associés, et tous cinq furent condamnés à être décapités. Déjà ils étoient à genoux, prêts à subir leur supplice, lorsque *Schawembourg* s'adressa au juge, et le pria de faire ranger devant lui ses compagnons de file et à la distance de huit pieds l'un de l'autre. " Dès que je serai „ décapité, lui dit-il, si mon corps peut se redresser „ sur ses pieds, et, en avançant quelques pas, atteindre „ le premier de mes camarades, daignerez-vous lui „ accorder sa grâce? „ Le juge ne crut pas risquer beaucoup, il promit.... " Mais si je puis atteindre le „ second, le troisième, le quatrième, voudrez-vous „ bien leur accorder la même faveur? „ Le juge assura qu'il l'obtiendroit de la clémence de l'empereur. Le partisan satisfait, dit qu'au moins en mourant il emportoit l'espoir de sauver ses quatre camarades. Il appuie sa tête sur le billot, reçoit le coup mortel, sa tête roule; mais au grand étonnement du juge et des spectateurs, le corps se lève, marche, avance, dépasse le premier, le second, le troisième, le quatrième de ses complices, et tombe. On rapporte le fait à l'empereur qui tient la parole qu'a donnée son juge, et absout les quatre criminels.

Peut-être allez-vous reléguer cette anecdote au rang des pieuses fables imaginées par les légendaires. *Surius* (5), par exemple, nous raconte que St. *Procule*, décapité à Bologne, porta sa tête jusqu'au lieu où est actuellement bâtie son église. On a écrit de St. *Denis l'aréopagite*, qu'il porta la sienne depuis Montmartre, jus-

qu'au bourg célèbre auquel il a donné son nom. On en a dit à-peu-près autant de St. *Alban*, de St. *Symphorien*, de St. *Felix*, etc. Personne aujourd'hui n'ajoute foi à ces mystiques apologues, et d'autant moins que d'habiles critiques nous ont dévoilé l'origine de ces erreurs. Les peintres et sculpteurs, dans les tableaux des martyrs, plaçoient toujours auprès d'eux quelqu'attribut qui les caractérisât et les fît reconnoître : c'étoit ordinairement l'instrument de leur supplice ; ainsi on reconnoît St. *André* à la forme de sa croix, St. *Etienne* à un amas de cailloux, St. *Laurent* à un gril, Ste. *Catherine* à une roue, etc. Par la même raison, on peignoit les décapités avec un glaive à leur côté, ou bien avec leur tête entre les mains : de-là quelques ignorans se sont persuadés, que par un miracle de la toute-puissance divine, et pour faire éclater l'innocence de ces témoins de la vérité, ils avoient ainsi marché, avec leur tête entre les mains.

*Tritheme*, duquel j'ai emprunté l'anecdote de *Schawembourg*, quoiqu'assez crédule, ne doit pas être confondu avec les *Surius*, les *Métaphraste*, les *Voragine* : cependant je ne garantirois pas son récit. *Aristote*, comme vous le verrez tout-à-l'heure, croit à la possibilité d'un tronc ambulant. Je n'ai pas besoin d'ajouter que la foule de ses commentateurs, et sur-tout *Averroës*, ne se sont pas permis de la révoquer en doute ; mille auteurs plus récens, philosophes, médecins, anatomistes, l'ont également soutenue.

Le chancelier *Bacon*, dans son *Histoire de la vie et de*

*la mort* (6), prouve cette possibilité par l'exemple des oiseaux, des reptiles et des insectes : il dit avoir vu un homme auquel on avoit arraché le cœur, supplice dont on punissoit les traîtres en Angleterre ; et ce cœur jetté au feu, bondir pendant sept à huit minutes, à un pied et demi d'élévation d'abord ; puis les bonds décroissant insensiblement, jusqu'à ce que l'ardeur du feu pénétrant ce viscère, eût anéanti son élasticité. Il en cite un autre, qui, le cœur arraché et dans la main du bourreau, eut la force d'articuler plusieurs mots.

*Septalius* ( 7 ) affirme qu'un paysan ayant coupé la tête à un Espagnol endormi, le corps de l'Espagnol se leva, tira son épée, la brandit deux ou trois fois et tomba.

*Diemerbroëck* ( 8 ) rapporte comme témoin oculaire, qu'à Leyde un assassin condamné à être décapité, se mit à genoux, fut exécuté : mais qu'à l'instant il se releva et resta quelque tems debout. S'il est vrai, comme on l'a dit plaisamment, qu'en pareil cas il n'y a que le premier pas qui coûte, pourquoi *Schawembourg* n'auroit-il pas dépassé ses quatre camarades ?

Vous venez de voir des corps sans têtes qui ont marché ; entendez maintenant parler des têtes sans corps.

Je n'ai pas le courage de vous alléguer celle d'*Orphée*, qui, séparée de son corps depuis six cens ans, aborde à Lesbos et rend des oracles : non plus celles du fils de *Polycrite*, et du préfet *Publius*, qui prophétisent aussi. Les garans de ces merveilles sont par trop décriés ( 9 ).

Mais le prince des philosophes, *Aristote*, a traité sérieusement cette question (10). D'abord il hésite à croire, ce qu'on disoit communément de son tems, que des guerriers frappés au cœur, rioient en expirant. Ce préjugé vulgaire lui paroît pourtant moins incroyable, que des paroles articulées par des têtes séparées de leurs corps. " Les partisans de cette opinion, dit-il, „ l'appuient sur un vers d'Homère.

Et sa tête en parlant, roule sur la poussière.

„ or l'expression du poëte est amphibologique, et ils „ l'interprêtent sans raison à leur avantage : le véritable sens est, que l'homme parloit encore au moment où sa tête vole et roule sur la poussière. Les „ *Cariens*, continue ce philosophe, ne doutoient pas „ qu'une tête tranchée ne pût parler : car un prêtre „ du *Jupiter armé* ayant été assassiné, et sa tête séparée de son corps, des témoins deposèrent avoir „ entendu ces mots sortir de sa bouche : *J'ai été „ assailli par un homme, Cercidas m'a tué.* On s'enquit dans le voisinage, s'il y existoit quelqu'un qui „ portât ce nom : on découvrit un *Cercidas* : il fut pris, „ traduit devant les juges, convaincu et condamné. „ Cela est impossible, dit *Aristote*, parceque la voix „ vient des poumons, et il n'existe plus de correspondance dès que l'artère est coupée. D'ailleurs „ chez les barbares, qui tranchent les têtes avec une „ prestesse étonnante, on n'a jamais ouï dire qu'aucune de ces têtes ait rien articulé. Les animaux que

(*) Iliad. lib. 10, vers 448.

„ dans les boucheries on égorge chaque jour en grand „ nombre, ne font non plus entendre aucun cri, dès „ que le couteau du boucher leur a coupé la jugu- „ laire. Mais si la tête séparée ne peut pas parler, il „ n'est point impossible que le tronc se meuve et „ marche, ect. „

L'ouvrage que je viens de citer d'*Aristote*, n'est point un de ceux qu'on abandonne à la poussière des colléges : il est un des plus estimables et des plus estimés de ce philosophe. Les raisons d'ailleurs dont il appuie son sentiment, me paroissent d'une telle évidence, que je n'hésite point à regarder comme apocriphes tous les faits qui les démentent.

*Orderic Vital* nous dit gravement (11) que le comte de *Galles* prêt à être décapité, obtint de ses bourreaux la permission de réciter le *Pater noster* : il commença : mais après ces mots, *et ne nos inducas in tentationem*, l'exécuteur impatient lui trancha la tête : la tête abbatue poursuivit et prononça distinctement, *sed libera nos à malo. Amen.*

*Guillaume de Malmesbury* raconte que les Danois ayant coupé la tête au roi *Edouard* (12), ils jettèrent cette tête dans un hallier qu'ils couvrirent de ronces. Les Anglais la cherchèrent pour l'ensevelir avec le corps, et lui rendre les honneurs funèbres. Leurs recherches eussent été vaines, si la tête elle-même ne les eût appelés. Ils vinrent donc à sa voix, et furent émerveillés de touver auprès du corps un loup, qui ayant oublié sa férocité, sembloit veiller à la garde de

ce corps. Ce n'est pas tout; le loup suivit modestement le convoi, jusqu'au lieu de la sépulture, sans attaquer ni être attaqué par qui que ce fût.

J'ai honte de copier des fables si ridicules : j'indique en note (13) à ceux qu'elles pourroient amuser, quelques recueils, où l'on en trouve une ample collection.

*Marc Marci de Kronland*, médecin célèbre et professeur à Prague, le même dont *Balbinus* avoit appris l'expérience que j'ai rapportée, est auteur d'un livre singulier, qui a pour titre : *philosophia vetus restituta*; il y établit en principe (14) *qu'un membre peut être privé de sentiment et de vie, le reste du corps étant parfaitement animé : et réciproquement, qu'un corps étant frappé de mort, le sentiment et la vie peuvent exister dans un seul membre.* Il applique ce principe à notre question; cite deux faits bisarres de têtes parlantes; les nie, par la raison évidente, que les nerfs recurrens étant coupés, l'animal est nécessairement sans voix. Cependant il ajoute un troisième fait, qui lui paroît hors de doute, et qui détruit la raison même dont il s'étoit servi pour réfuter les deux premiers. Une certaine *Lucrèce d'Ancone* (15) femme d'une délicatesse excessive, fut condamnée, pour crime, à perdre la tête: sa tête détachée du tronc prononça trois fois le nom de *Jesus*. Marc Marci prétend prouver et son principe général, et ce fait particulier " par les idées séminales, qui constituent les parties et le tout du corps organique; qui maintiennent ce tout et ces

„ parties, tant que subsiste leur aggrégation élémen-
„ taire : et qui, par conséquent conservent, les facultés
„ et propriétés essentiellement inhérentes à ces mêmes
„ parties. „ Vous reconnoîtrez aisément dans ce galimathias, la doctrine de *Paracelse* et de *Van-Helmont.* Je me suis permis d'en parler, parceque cette doctrine a encore aujourd'hui nombre de sectateurs secrets, qu'il seroit intéressant de détromper ou de démasquer. C'est un travail dont je m'occupe, et que peut-être je ne tarderai pas à publier.

Je finis par un fait qui n'a ni l'invraisemblance, ni le ridicule des autres, celui de l'infortunée *reine d'Ecosse* : sa tête détachée (16) ne proféra aucun son; mais on vit le mouvement répété de ses lèvres, comme si elle eût parlé. Il n'est pas probable que ce fut un mouvement convulsif : les spectateurs les plus éclairés présumèrent que c'étoit un dernier effort de la nature expirante, qui réïtéroit la prière qu'elle avoit déjà prononcée trois fois, avant de recevoir le coup mortel.

Un phénomène plus étonnant que tout ce que vous venez de lire, dont on cite des exemples de la plus haute antiquité, qu'on soutient s'être reproduit mille et mille fois dans tous les siècles, que personne, il y a cent cinquante ans, n'osoit presque révoquer en doute, et qui a un rapport évident avec la question présente, c'est la *cruentation des cadavres* (17). Je ne m'y arrête pas, pour ne point excéder les bornes d'une simple lettre. Mais que conclure de tous ces faits que je viens de vous rapporter? Loin de les donner

comme

comme incontestables, je ne me rendrois pas le garant d'un seul : il en est quelques-uns pourtant qui ont tous les caractères de la vraisemblance et de la vérité : je desirerois donc qu'ils fissent naître des doutes, et inspirassent à quelqu'un plus habile que moi, la pensée d'examiner cette question dans toute son étendue. Depuis la réunion des hommes en société, le glaive de la justice et le cimetère des guerriers ont abbatu des têtes innombrables : il seroit bien extraordinaire, que toutes ces victimes fussent tombées avec l'uniformité des épis sous la faulx du moissonneur. Je conçois fort bien que les mouvemens (*) *anastatiques* observés dans quelques-uns, après le coup destructeur de l'organisation, ne prouvent point qu'il survive aucun sentiment moral : mais aussi, qui oseroit prononcer, que ce sentiment est absolument anéanti ? Qui oseroit prononcer, que ces mouvemens sont purement automates, et nullement spontanés ? qui oseroit affirmer, que le vouloir fut éteint chez le jeune *Jomsburg*, à l'instant même où sa débile main laissoit échapper le couteau ? Le moment précis qui unit les deux substances, et le moment qui les sépare, nous sont également inconnus. Sans être préoccupé des anciennes chimères sur *la révolution des ames* et sur les *mânes errans* : sans renouveller les hypothèses ingénieuses, mais décriées des *idées archetypes* et des *formes plastiques*, (18) il est permis, ce me semble, de douter si les

(*) Ce mot exprime et signifie l'action de se relever.

facultés intellectuelles et morales ne sont pas tellement unies aux facultés vitales, qu'elles ne se séparent et ne s'éteignent qu'à la fois, et à la cessation absolue du méchanisme de l'irritabilité. Je n'adopte aucun récit de têtes parlantes; parceque dans la décollation, les organes de la voix sont disjoints : j'aurois beau promener mes doigs sur un clavier, l'instrument ne rendra pas de son, si les cordes en sont rompues. Peut-être un habile anatomiste pourra, par des raisons aussi palpables, me démontrer l'impossibilité des mouvemens volontaires; et il aura réfuté tous les faits que j'ai cités, celui même de *Marie Stuart* : mais il ne m'aura pas pour cela démontré, que la pensée n'existe plus; il ne m'aura pas démontré, que le sentiment est anéanti : il ne m'aura pas démontré, que le même coup qui divise les parties, rompt aussitôt l'incompréhensible nœud qui unit les deux substances. Or ce doute est suffisant pour proscrire irrévocablement le détestable instrument des fureurs de nos modernes tyrans. Ils l'ont préféré, parcequ'il étoit moins lent à assouvir la rage inhumaine qui les dévoroit. Plus Barbares que *Tomyris*, c'étoit avant la mort, qu'ils plongeoient la bouche et les yeux de leurs victimes dans des flots de sang. Puisse-t-il cet odieux instrument, avec son horrible appareil, et le nom des monstres qui l'employèrent, être à jamais enseveli dans les abîmes de l'oubli.

PARIS, 25 brumaire.

AUBERIVE.

*Nota.* Quelques personnes auxquelles on a communiqué cette lettre, ont désiré qu'elle fût imprimée, qu'on y joignît le texte des citations, et qu'on développât quelques opinions qui n'y sont qu'énoncées. Les notes qui suivent, satisfont aux deux dernières demandes.

---

# NOTES
## ET TEXTE DES CITATIONS.

(1). Le chancelier Bacon, qui nous apprend ce fait, dit que le pendu vit d'abord des feux étincelans, puis d'épaisses ténèbres, enfin un bleu pâle, tel que celui de l'eau de mer, symptôme assez ordinaire dans les syncopes. *Memini me accepisse de generoso quodam, qui ludibundus, ex curiositate desiderabat scire qualia paterentur de patibulo suspensi; seseque suspendit, super scabellum se allevans, et deinde se dimittens: putans etiam penes se futurum ut scabellum pro arbitrio suo recuperaret, id quod facere non potuit; sed tamen ab amico præsente adjutus est. Ille interrogatus quid passus esset, retulit se dolorem non sensisse; sed primo obversatam sibi fuisse circa oculos speciem ignis et incendii, deinde extremæ nigredinis sive tenebrarum; postremò coloris cujusdam cærulei pallidioris, sive thalassini, qualis etiam conspicitur sæpe animo linquentibus.* (Histor. vit. et mort. ad art. 15. §. 34, inter opera Fr. Baconi, edit. Francof. an. 1664, col. 560.) Il y a environ soixante ans qu'un autre Anglois répéta cette folle épreuve; il ne vit ni rouge, ni bleu, ni noir: il n'éprouva que des sensations voluptueuses, qui durèrent encore après qu'on l'eut décroché. Le récit qu'il en publia n'a pas peu contribué, dit-on, à accréditer chez les Anglois ce genre de mort. Un doyen de Saint-Paul, *Jean Donne*, s'étoit avisé d'imprimer à Londres, en 1648, une apologie du suicide, réimprimée en 1664.

Une foule d'auteurs entrèrent aussi-tôt en lice pour la réfuter; parceque les suicides étant devenus très-fréquens, on les imputa à la séduction ds cet imprudent ouvrage. C'étoit lui faire trop d'honneur; qu'on étudie la situation du gouvernement anglois à cette époque, et l'on ne se méprendra pas sur la véritable cause de cette épidémie. Elle avoit aussi désolé Rome autrefois, et Horace nous apprend, quand et comment elle cessa.

*Tutus bos etenim rura perambulat,*
*Nutrit rura Ceres, almaque faustitas,*
*Pacatum volitant per mare navitæ,*
*Culpari metuit fides :*
*Nullis polluitur casta domus stupris,*
*Mos et lex maculosum edomuit nefas,*
*Laudantur simili prole puerperæ,*
*Culpam pœna premit comes.*

On connoît l'élégante parodie de ces beaux vers par un de nos meilleurs poëtes.

(2) L'expérience faite à Prague a été décrite par Bohuslaus Balbinus, dans ses mélanges pour l'histoire de Bohême, imprimés à Prague en 1679 et années suivantes. Voici comme il la raconte : *Narrabat mihi* Marcus Marci, *sub initio hujus sæculi, adfuisse se adhuc adolescentem, dum in hradezan in arcis regiæ conspectu, capite minueretur reus a carnifice, vidisse ibi turbam medicorum ac chirurgorum (ac nisi fallor Schattonem, regni Bohemiæ physicum nominabat, virum medendi gloria clarum, cujus laudes in Danielis Sennerti philosophiâ leguntur), pone stantium, velut grandi negotio, operam daturos; præsertim chirurgos, instrumentis, emplastris, ac tæniis armatos. Enim vero impetrarant a Cæsare rege et ordinibus, medici, liceret probatione experiri et periculum facere in reo, utrumne vita ictu illo fatali tam graviter læsa, aliquo tempore sustentari posset? Ubi ergo primùm demessum caput est, alii chirurgo-*

*rum (diviserant enim officia) truncum corpus in momento elevavére, et vénas nescio quo unguento subito perunxére ; alii mox caput jacens in collum reposuere, et venarum oscula venis aliis claudere conabantur ; quo tandem utcumque feliciter perfecto, aliis immota corpus et caput tenentibus ; alii emplastro quodam linteolis calidissimis colligavére ; tum medici, ad confortandas vires versi, odoratissima quæque naribus appressére ; sic ut jam revera recreari atque etiam nictare, cum totius populi secundissimâ vociferatione inciperet. Elevatus deinde lentissime ; et tractus magis quam ductus in vicinam domum ; postquam non parva vitæ indicia dedisset, inter medicorum et chirurgorum manus ; sine dubio, vulnere illo debilitatus, et sanguine forsitan, qui simul efferbuerat, et contineri jam non poterat, expiravit. Hæc est illá narratio, quam nisi a viro tanto, tantæ autoritatis, experientiæ, probitatis et simplicis veritatis amico, accepissem, nunquam commemorare, imo nec credere potuissem.* Miscel. hist. Bohem. l. III, cap. 18, §. 4. pag. 215.

(3) Saxon le grammairien, hist. Dan. lib. X, pag. 183, parle des Jomsburgs, qu'il appelle *Julinenses,* et fait le plus grand éloge de leur intrépidité. *Tantum enim virium animis eorum a naturâ insitum esse fama fuerat, ut etiam receptis in vultum ictibus, ne leves quidem superciliorum motus ederent, atque adversus omne percussoris irritamentum in eodem animum habitu continerent.* Mais les plus curieux détails sur leurs lois, leurs mœurs et leurs actions, se trouvent dans la *Jomsvikinga saga.* Je ne crois pas que cette saga soit imprimée; du moins M. Lindblom, qui a inséré le catalogne de toutes les sagas, dans sa traduction des lettres de M. de Troil sur l'Islande, page 163, ne marque celle-ci que comme manuscrite ; mais *T. Bartholin*, dans ses *Antiquités Danoises,* en donne de longs fragmens, qu'il accompagne d'une traduction latine. Il cite entre autres tous les discours des prisonniers condamnés par Harald. Voici celui qui nous interresse. *Bono*

*animo mortem subeo, nam hæc hora mihi grata est; rogo autem ut quam citissime mihi caput amputes, nam quæstio inter nos Jomsburgenses agitata fuit, utrum decollatus sensibus uti valeat; itaque cultellum manu teneo; si eum capite amputato tibi porrexero, signo erit me sensibus non prorsus destitutum; alias de manibus meis protinus decidet; ideo quam velocissime caput amputa, quo controversia hæc dirimi queat. Thorkillus expedite caput ipsi amputavit; culter vero, ut par erat, e manu ejus dilapsus est.* Jomsvikinga saga, apud Bartholin. Antiq. dan. lib. I. cap. 5. pag. 42.

(4) *Anno Christi 1337, Ludovicus imperator apud Monacum in Bavariâ consistens, edictum pacis quemdam ex militari genere violantem, cum famulis quatuor, capitum truncatione damnavit. Nomen erat viri Theodoricus Schawinbourg, qui pœnam accepturus, jam positis in terrâ genubus, judicem rogavit, quatenus famuli per ordinem ante faciem ejus statuerentur, et ipse post omnes fieret in ordine ultimus, essetque inter singulos una distantia pedum octo; deinde sibi caput in ultimo consistenti ordine amputaretur; et quotquot sine capite currens, sibi ordine servorum faceret posteriores, imperiali clementiâ, vitâ donarentur. Risit hominem judex, atque respondit: Etsi meæ non sit potestatis damnato concedere vitam, promitto apud Cæsarem impetrare illis quod petis, quos capite amputato tuo, currens vel ambulans, prætergressus fueris. Quibus auditis Theodoricus lætus efficitur et dicit: Ita fiat precor, o judex, sicuti locutus es, et spero quod nullus hodie servorum meorum morietur. Dixit, et constans animo, spiritum fortificans in semetipso, mucronis ictum suscepit; amputato mox capite, in terram non cecidit truncus, sed in instanti surgens cum impetu, præter singulos cucurrit servorum, et ante novissimum cecidit. Re ad Cæsarem delatâ, et ipsum et plures vertit in stuporem. Servis truncati latronis vita conceditur.* Trithemius, Annal. fol. 87. *et iterum*, ejusdem Hirsaug. chron. tom. II. fol. 181.

( 5 ) Je me dispense de citer les textes des légendes, fastidieux même à la plus excessive crédulité. Quelques auteurs ont pris la peine de recueillir les faits merveilleux qui s'y rencontrent. Je les indique plus bas dans la note 13.

( 6 ) Je citerai deux passages de Bacon, l'un de *Historia vitæ et mortis*, l'autre de *Sylva sylvarum.*

*Anguillæ, Serpentes et Insecta diu moventur singulis partibus post concisionem, ut etiam rustici putent partes singulas ad se rursus uniendum expedire. Etiam aves capitibus avulsis ad tempus subsultant, quin et corda animalium avulsa diu palpitant. Equidem meminimus ipsi vidisse hominis cor qui evisceratus erat (supplicii genere apud nos versus proditores recepto), quod in ignem de more injectum saltabat in altum primo ad sesquipedem, et deinde gradatim ad minus, durante spatio, ut meminimus, septem aut octo minutorum. Etiam vetus et fide digna traditio est de bove sub evisceratione mugiente; at magis certa de homine qui eo supplicii genere quod diximus, evisceratus, postquam cor avulsum penitus esset, et in carnificis manu, tria aut quatuor verba precum auditus est proferre.* Hist. vit. et mort. col. 559. edit. Francof.

*Quædam Animantia aliquandiu decollata moventur, ut aves, tempore admodum exiguo homo, omnesque bestiæ; quædam motum testantur secto varias in partes corpore, ut angues, anguillæ, vermes, muscæ, etc. primo itaque constat quod immediata mortis causa sit solutio aut extinctio spirituum, destructio aut corruptio organorum mediata. Organa tamen sunt quædam absolute adeo necessaria, ut eorum destructionem protinus sequatur spirituum extinctio, interveniente minimi temporis spatio... Spiritus præcipue in capite ventriculisque cerebri continentur, quos amplos et capaces homo bestiaque habent, ut dissecto capite parum aut prorsus nihil moveantur. Sed avium perpusilla sunt capita; ideoque spiritus magis per nervos dispersi, unde motus in iis paulo diutui nior... Vermes,*

*muscæ, anguillæ, spiritus per universum corpus dispersos habent, ut separatarum quoque ejus partium motus sentiatur* Sylva Sylv. cent. 4. experim. 400. col. 839.

(7) *Hispanus quidam, cui cum dormiret, caput à rustico abscisum fuit, statim fere surrexit sine capite, et ensem enudavit, bisque aut ter eâ circumvolutâ in terram decidit, nec amplius surrexit. Averroës quoque 2 de phys. auditu, arietem sine capite ambulasse se vidisse recitat, etc.* Septalius in Aristot. problem. t. II. sect. 10. n. 60. pag. 144. edit. Francof. in-fol. 1607.

(8) Diemerbroëck anatom. lib. 8. cap. 1 pag. 869. edit. Ultraject. 1672. in-4°. *Ante trigenta et octo circiter annos, Leydæ vidimus virum homicidam fortem, qui a judicibus morte condemnatus et decollatus fuit; sed capite amputato, ac de trunco decidente, mox erectus surrexit, et in pedes non nihil substitit.*

(9) C'est Philostrate *in Philoctete* qui rapporte le fait d'Orphée; les deux autres se lisent dans Phlegon de Tralles, *De rebus mirabil.* cap. 2 et 3.

(10) Aristoteles de partibus animalium, l. III. cap. 10. « ictu etiam trajecta præcordia in præliis risum attulisse proditum est, scilicet calore quem moveat vulnus; hoc enim verisimilius credi potest, quam quod de capite referunt, ut abscissum loqui potuerit. Sunt enim qui hoc dicant, Homerumque testem adhibeant, quasi ob eam rem illud dixerit:

*Ipseque dum loquitur miscetur pulvere vertex.*

Non enim dum ipse homo, sed dum ipse vertex, intelligi volunt. In terrâ Cariâ, res adeo pro verâ habita est, ut reum quemdam ex incolis egerint; cum enim Jovis Hoplosmii sacerdos esset occisus, et a quo non constaret, nonnulli sese audivisse retulerunt, capite præsiso dicente sæpius: *Virum super viro Cercidas occidit*; itaque hominem cui nomen Cercidas in provinciâ quæsierunt, et compertum in judicium duxerunt; sed fieri non potest ut caput

præcisâ arteriâ, et sine motu pulmonis loquatur; nec apud barbaros, qui capita summâ cum celeritate abscindunt, tale quid unquam evenisse accepimus. Ad hæc in cæteris animalibus cur id non aliquando fiat ? risum enim iis nunquam præcordiis trajectis moveri consentaneum est; cum videndi vi careant: at capite abscisso, ne suam vocem aliquando emittant, quidnam prohibeat ? corpus tamen detracto capite progredi quoquam non temere credi potest; nam ea quidem quæ sanguine carent, vel vivere diutius possunt truncata capite, etc. »

(11) Ordericus Vitalis, Histor. eccles. lib. 4. inter hist. norman. scriptores antiquos ab Andreâ Duchesne editos, Paris 1619. pag. 536.

« Gallevus comes ad regem (Guillelmum II) accersitus est, et per delationem Judith uxoris suæ accusatus est quod proditionis conscius et fautor fuerit, dominoque suo infidelis extiterit... prævalens concio æmulorum ejus in curiâ regali coadunata est... cumque post multos tractatus reum esse mortis definitum est... nec mora Gallevus a Normannis qui evasionem ejus valde timebant, sibique prædia ejus et largos honores adipisci cupiebant, extra urbem Guentam, dum adhuc populus dormiret, mane ductus est in mortem... cumque carnifices trepidarent, ne cives exciti præceptum regis impedirent, et tam nobili compatriotæ suo suffragantes, regios lictores trucidarent; Surge, inquiunt prostrato comiti, ut nostri compleamus jussum domini; quibus ille ait: Paulisper expectate propter omnipotentis Dei clementiam, saltem ut dicam, pro me et pro vobis orationem dominicam: illis autem permittentibus, surrexit, et flexis tantum genibus, oculisque in cœlum fixis, et manibus tensis, *Pater noster qui est in cœlis* palam dicere cœpit; cumque ad extremum capitulum pervenisset, *et ne nos inducas in tentationem* dixisset, uberes lachrymæ cum ejulatu proruperunt, ipsumque preces incœptas concludere non permiserunt. Carnifex autem ulterius præstolari noluit, sed mox exempto gladio fortiter feriens, caput comitis amputavit; porro caput

postquam præsectum fuit, cunctis qui aderant audientibus, clarâ et articulatâ voce dixit, *sed libera nos a malo, amen.* Sic Gallevus comes apud Guentam II kal. maii an. 1073 mane decollatus est. »

(12) Willielmus Malmesburiensis, De gestis regum anglorum, lib. II. cap 13. pag. 88. inter rerum anglic. scriptores à Savillio editos Francofurti 1601, in fol. « Emicuit post necem beati viri (Eduardi regis) transactæ vitæ puritas, miraculis inauditis : caput a corpore lictorum sævitiâ divisum, dumeta projicientibus Danis, occuluerunt; quod dum cives quærerent, hostem abeuntem vestigiis insecuti, funeri regio justas soluturi inferias, jocunda Dei munera hausere : exanimati capitis vocem expressam, omnes ad se lustratores invitantis : lupum, feram cadaveri assuetam, lacertis illud complexum, innoxiam prætendere custodiam : eundem more domestici animalis, bajulos post tergum modeste ad tumbam secutum, nullum læsisse, a nullo læsum esse. Tunc pro tempore humi traditum corpus venerabile, etc.

(13) Les auteurs et compilateurs qui ont pris la peine de ramasser les anecdotes relatives à notre question, sont Jer. Drexelius, dans un de ses petits livres, qui a pour titre : *Prodromus æternitatis;* Arnold Raissius, *De peristromatis sanctorum*; Henr. Kornmann, et Chret. Fred. Garmann, *De miraculis mortuorum;* Gasp. a Reies, *Campus Elysius;* Balth. Boniface, *Historia ludicra*, etc. Je trouve dans ce dernier une bien singulière assertion : *Nos ipsi, non semel et vidimus et audivimus capita reorum a cervicibus reparata*, τὸν Σωτῆρα, καὶ τὴν Θεοτόκον *invocantia.* lib. 1., cap. 5, pag. 5. Il a vu, dit-il, et entendu plus d'une fois; quel témoin!

(14) Marcus Marci a Kronland, Philos. vet. restitut. par. IV. sect. 1. pag. 404. edit. Francof. 1676. in-4°. « Suppono partem unam sensu vitâque destitui posse, reliquo corpore salvo et incolumi; et e contra, superstite vitâ unius membri, corpus reliquum mori. Id manifestum in utero, qui exsectus, vitæ motûsque indi-

cia non semel exhibuit : quin etiam longé post mortem, partu fuit solutus. »

(15) Marc Marci, ibid, pag. 405, « hæsitationem hanc tollit Lucretia Anconitana mulier supra modum delicata, quæ nostrâ memoriâ, ob vitam male actam capitis supplicium luit. Ipsum vero e reliquo corpore avulsum, ter nomen *Jesu* inclamavit. Cum ergo partes corporis organici per ideas seminales sint constitutæ; ab iisdem quoque conservantur, quousque manet tale mixtum; suasque proprietates, hoc est ideas secundas ideis seminalibus annexas, et ad essentiam ejusdem mixti pertinentes illæsas servant... Quoniam vero in corpore mortuo aliquid vitæ superesse dixi, cujus ratione sympathia et antipathia fiat; tanto magis locum habet in sanguine, qui omnium primo vivit, omnibusque aliis vitam influit, etc. »

(16) Un témoin oculaire de l'exécution de Marie Stuart, en écrivit les détails au chevalier Guillaume Cecile; la relation de ce témoin, restée long-tems en manuscrit, a été publiée par Charles Howard; elle est aussi simple que touchante; en voici la fin: » La reine d'Écosse, avec un courage au-dessus de son sèxe, » s'agenouilla sur le coussin en s'écriant en latin, *In te Domine* » *confido, non confundar in æternum;* de là, se traînant jus- » qu'au billot; elle y posa sa tête, en tenant de ses deux mains » ses cheveux en dehors; et, après avoir crié deux ou trois fois » *in manus*, l'un des exécuteurs, au second coup, lui abbattit » la tête ». Ce témoin ne dit rien du mouvement des lèvres, mais il est consigné dans plusieurs relations qui paroissent authentiques. Je me borne à citer ce qu'en dit Keckerman. *Memorabile est exemplum in supplicio Mariæ, reginæ Scotiæ, cujus caput a cervice resectum labia diu movit, os nempe dilatando et contrahendo* ... Barthol. Keckerman. Systematis physici, lib. III. cap. 15. col. 1516. operum tom. 1. edit. Genev. 1614. in-fol.

J'ajouterai ici qu'en dépit de toutes les précautions prises

par la jalouse Élisabeth, pour cacher sa haine sous le masque des crimes qu'elle imputoit à Marie, l'innocence de cette infortunée n'est plus un problême. M. Witaker a publié son apologie à Londres en 1787, deux siècles précisément après sa mort. Il y démontre la supposition des lettres à Bothwel, il y demontre que jamais elle ne fut sa complice; lui seul assassina Henri, s'empara de sa veuve, la retint prisonnière à Dumbar, et la contraignit à l'épouser.

(17) Il est écrit dans la Genese, chapitre IV : » Le seigneur dit » à Caïn : Où est ton frère Abel? Caïn répondit : Je ne sais; est- » ce que je suis le gardien de mon frère? le seigneur lui répartit, » qu'as-tu fait? la voix du sang de ton frère crie vers moi de des- » sus la terre ». Ce sont ces derniers mots, trop littéralement interprétés, qui ont donné naissance à l'opinion singulière de la *Cruentation des Cadavres*. On se persuada, que le sage auteur de la nature avoit créé un invisible témoin, qui, malgré la clandestinité du crime, déposât contre le coupable, et lui ravît l'espoir de l'impunité. Ce témoin, c'étoit le sang glacé dans les veines du cadavre, qui même après plusieurs jours devenoit fluide, et couloit des plaies à l'approche de l'assassin. Cette opinion étoit accréditée, non-seulement chez les Juifs, mais elle a régné chez les Grecs et les Romains; elle existoit, sinon comme preuve, au moins comme indice, dans tous les tribunaux de l'Europe, il y a deux cents ans; et le nombre des écrivains qui l'ont discutée est immense. Voici ceux qui m'ont paru les plus intéressans. Pierre Grégoire de Toulouse, *Syntagma juris universi*; Paul Zacchias, *Quæstiones medico-legales*; Vincent Mosles, *Philosophia naturalis S. corporis Christi*; Henri Kornmann, et Chrétien Frédéric Garmann, *De miraculis mortuorum*; Gaspard Schott, *Physica curiosa*; André Libavius, *de cruentatione cadaverum*. C'étoit un préjugé, sans doute; mais n'existe-t-il donc de préjugés que pour favoriser l'erreur et protéger le crime? n'en est-il pas au contraire qui servent d'appui à la vérité et de rempart à l'innocence? Le

philosophe qui les proscrit tous indistinctement, connoît bien peu le caractère des hommes et l'art de les gouverner .... Quand l'origine du jeu des échecs seroit ignorée, la seule pièce du *fol* décéleroit que ce jeu est oriental..... *O Grecs !* disoit le sage égyptien à Solon, *vous êtes toujours enfans* !

( 18 ) Mon intention étoit de donner ici l'analyse de ces anciens systêmes dont je parle, pour faire sentir leur intime liaison avec le sujet de ma lettre : mais la briéveté d'une note ne permet pas les détails qu'exigeroit l'exposition la plus simple de la *Cosmogonie Egyptienne*, d'où sont dérivées toutes ces hypothèses. C'étoit auprès des sages de Memphis, que Pythagore avoit appris, qu'il existoit un équilibre moral, dont les lois, non moins infaillibles que celles de l'équilibre physique, unissoient le ciel avec la terre, l'homme avec la divinité, et formoient l'harmonie de l'univers. La philosophie moderne, sous prétexte de nous affranchir du joug de la superstition, a détruit tous ces rapports ; et bornant ses regards, ses observations, ses expériences aux objets terrestres, n'admet rien que ce qui tombe sous les sens. Il seroit trop injuste de lui dérober la gloire d'avoir mieux connu les élémens de la matière, la composition des mixtes, l'art de les diviser et de les réunir. A cet égard, elle paroît avoir tout l'avantage sur l'ancienne philosophie ; mais ne s'élevant jamais jusqu'à la région intellectuelle, elle ne peut connoître la chaîne qui unit tous les êtres, et moins encore cette ame qui imprime le mouvement à la matière, qui règle le cours des sphères célestes, et maintient l'ordre, la beauté, l'harmonie dans toutes les parties de ce vaste univers. La question la plus simple sur l'ame humaine ne peut être résolue que d'après les principes de la vraie philosophie. Je n'ai donc pas eu tort d'y rappeler ceux qui entreprendroient de traiter dans toute son étendue la thèse que j'ai très-légèrement effleurée.

